

<b>Émetteur</b>	<b>Date d'origine</b>	<b>Page</b>
DOI/CM		1/12

## CSM - Consignes de sécurité et environnement

<p style="text-align: center;"><b>Sommaire</b></p> <p>Référence A001 : Consignes vestimentaires pour l'accès en zone radiologique réglementée au CSM</p> <p>Référence A002 : Rappel des obligations et de gestion des produits chimiques sur site</p> <p>Référence A003 : Fiche de consignes environnement CSM</p> <p>Référence A004 : Consigne d'accès en galerie RSGE et CD</p> <p>Référence A005 : Consigne d'accès en zone radiologique réglementée</p> <p>Référence A006 : Fiche de précaution d'emploi du gasoil</p>	<p style="text-align: center;"><b>Objet</b></p> <p>Consignes concernant la sécurité et l'environnement applicables sur le Centre de stockage de la Manche.</p>
<p style="text-align: center;"><b>Documents applicables</b></p> <p>QUA.MN.ADCS.00.5059 : Manuel des règles de sécurité et radioprotection</p>	<p style="text-align: center;"><b>Domaine d'application</b></p> <p>Ce recueil est applicable sur le site du Centre de stockage de la Manche, et concerne les salariés Andra, les visiteurs ainsi que les prestataires.</p>

A 26/08/18 Création - La fiche référencée A003 annule et remplace la fiche de consignes environnement du CSM ANDRA251

Ind. Date Historique du dernier indice applicable

\* CE DOCUMENT EST LA PROPRIÉTÉ DE L'ANDRA ET NE PEUT ÊTRE REPRODUIT OU COMMUNIQUÉ QUE SUIVANT LA MENTION INDIQUÉE CI-  
 Communicable : document pouvant être diffusé à tout public  
 Limitée : document pouvant être diffusé à tout le personnel Andra ainsi qu'au public averti  
 Andra : document pouvant être diffusé au seul personnel Andra  
 Confidentielle : document dont la diffusion est interdite à d'autres destinataires que ceux indiqués sur le document

Ind.	Date	Rédacteur	Nom(s)/visa(s) Vérificateur	Valideur	Approbateur
A	26/08/18	T. COLLET	I. GUITTONNEAU	F. JEANDAUX-DURET	F. ESPIET

## Révisions

Ind.	Date	Modifications
A	26/08/18	Création - La fiche référencée A003 annule et remplace la fiche de consignes environnement du CSM ANDRA251

## LISTE DES DOCUMENTS

Référence et Libellé	Lieux d'affichage	Nb. de pages	Indices			
Référence A001 : Consignes vestimentaires pour l'accès en zone radiologique réglementée au CSM	Vestiaires	2	A			
Référence A002 : Rappel des obligations et de gestion des produits chimiques sur site	Locaux produits chimiques	2	A			
Référence A003 : Fiche de consignes environnement CSM		1	A			
Référence A004 : Consigne d'accès en galerie RSGE et CD	Vestiaires	1	A			
Référence A005 : Consigne d'accès en zone radiologique réglementée	Vestiaires	1	A			
Référence A006 : Fiche de précaution d'emploi du gasoil	Générateur électrique	1	A			

## Consigne Affichable Sécurité et Radioprotection

### Consignes vestimentaires pour l'accès en zone radiologique réglementée au CSM N°A001

Page 1/2

L'accès en zone radiologique réglementée au CSM se déroule de la façon suivante :

- Se rendre au local 104 du bâtiment des bassins.
- Se munir de son dosimètre passif individuel (sauf pour les groupes de visiteurs : 1 dosimètre par groupe).
- Se munir d'un dosimètre opérationnel récupéré dans le local 104.1.
- Se munir d'une pompe radon le cas échéant (pour accès en galerie du RSGE et dans les chambres de drainage), récupéré dans le local 104.1.
- Inscrire les informations nécessaires sur le cahier d'entrée de zone.

Veuillez respecter les consignes suivantes lors du changement de tenue :

#### Pour les intervenants :

Si vous ne possédez pas de casier nominatif, veuillez contacter votre chargé d'affaire « responsable technique » ou le BCS afin qu'il vous informe et vous donne les équipements nécessaires.

Le casier nominatif de chaque intervenant doit au minimum être composé de :

- Une paire de chaussures.
- Un casque bleu ou blanc.
- Une blouse blanche.



Pour tout équipement abîmé ou usé, veuillez contacter votre chargé d'affaire afin d'obtenir un nouvel équipement.

Le linge sale devra être mis dans la corbeille prévue à cet effet, situé dans chaque vestiaire ; du linge propre est mis à disposition dans l'armoire située dans le couloir (115.2).



A 12/06/18 Création  
Ind. Date

Historique des derniers indices applicables

**Ce document est la propriété de l'Andra et ne peut être reproduit ou communiqué sans son autorisation**

## Consigne Affichable Sécurité et Radioprotection

### Consignes vestimentaires pour l'accès en zone radiologique réglementée au CSM N°A001

Page 2/2

#### Pour les visiteurs :

- Déposer vos affaires personnelles (téléphone portable) dans le casier prévu, situé dans l'entrée des vestiaires.
- Mettre son manteau sur le porte-manteau indiqué.
- Prendre une blouse verte.
- Prendre une paire de chaussures dans le casier et la remplacer par sa paire personnelle.
- Prendre un casque vert dans le casier ainsi qu'une charlotte.

**Les chaussures et les casques utilisés seront obligatoirement remis à leur place en sortie de zone.**



A 12/16/18 Création  
Ind. Date

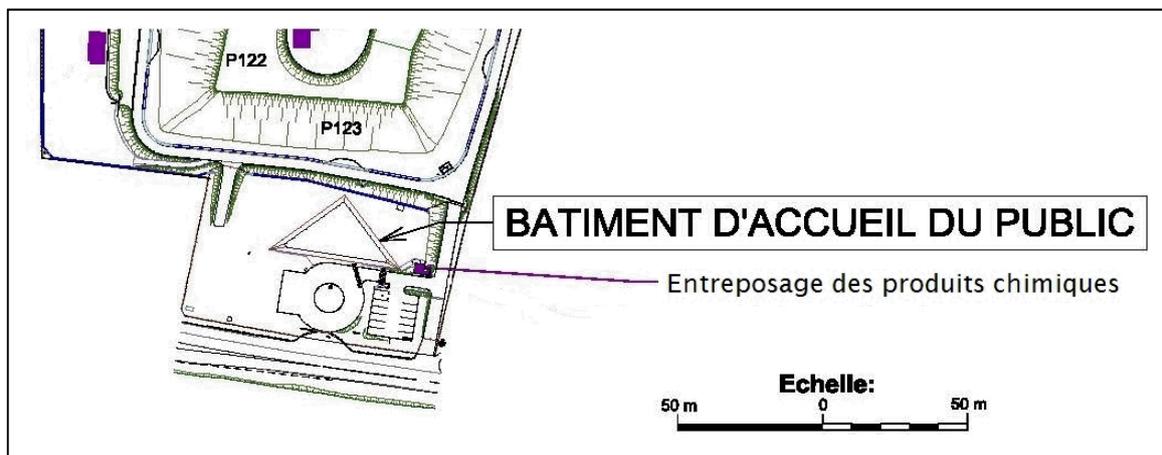
Historique des derniers indices applicables

**Ce document est la propriété de l'Andra et ne peut être reproduit ou communiqué sans son autorisation**

## Consigne Affichable Sécurité

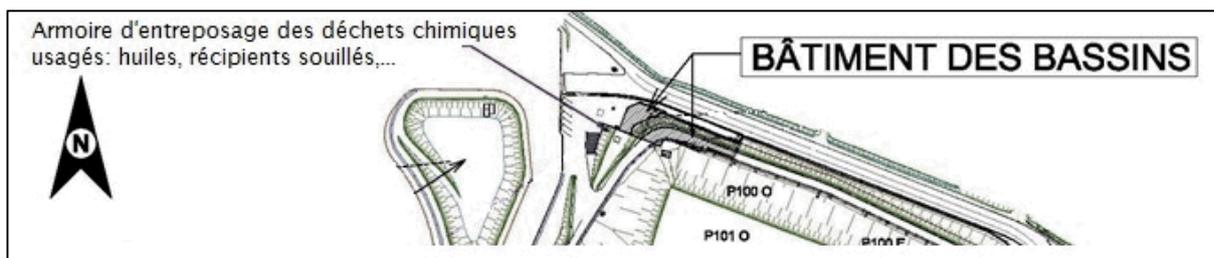
### Rappel des obligations et de gestion des produits chimiques sur site N°A002

Page 1/2



**Figure 1 : Lieu de stockage des produits chimiques : à côté du BAP**

- Récupérer les clés du local au poste de garde.
- Enregistrer les volumes d'entrée et/ou de sortie des produits chimiques sur le cahier prévu au poste de garde.
- Respecter les indications des pictogrammes.



**Figure 2 : Lieu d'entreposage des déchets chimiques : à côté du bâtiment des bassins**

- Remplir la fiche de recensement des déchets chimiques se trouvant au poste de garde.

A 14/06/18 Création  
Ind. Date

Historique des derniers indices applicables

**Ce document est la propriété de l'Andra et ne peut être reproduit ou communiqué sans son autorisation**

## Consigne Affichable Sécurité

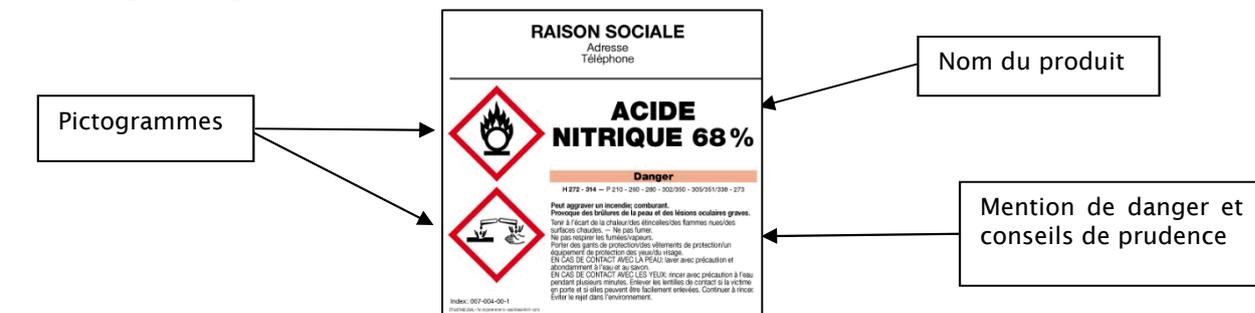
### Rappel des obligations et de gestion des produits chimiques sur site N°A002

Page 2/2

#### Les pictogrammes :

Pictogrammes de risques		Pictogrammes d'étiquetage
	<b>Dangereux, nocif et irritant :</b> Produits irritants pouvant causer des démangeaisons, des rougeurs ou des inflammations en cas de contact direct, prolongé ou répété.	
	<b>Corrosif :</b> Produits corrosifs ou caustiques pour la peau et les muqueuses en cas de contact. Ils peuvent provoquer de graves brûlures.	
	<b>Inflammable :</b> Ces produits peuvent s'enflammer, suivant les cas : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Au contact d'une flamme ou d'une étincelle.</li> <li>• Au contact de l'air (en s'évaporant certains produits dégagent des gaz qui s'enflamment spontanément).</li> <li>• Sous l'effet de la chaleur ou d'un frottement.</li> </ul>	
	<b>Polluant pour l'environnement :</b> Ces produits provoquent des effets néfastes sur les organismes du milieu aquatique.	

#### Etiquetage obligatoire sur tout contenant de produits chimiques :



A 14/06/18 Création  
Ind. Date

Historique des derniers indices applicables

Ce document est la propriété de l'Andra et ne peut être reproduit ou communiqué sans son autorisation

## Consigne Affichable Environnement

### Fiche de consignes environnement CSM n° A003

Page 1/1

#### Propreté des chantiers

- Les entreprises doivent assurer l'entretien de leurs zones de chantier et des postes de travail.
- L'évacuation des produits à éliminer et des déchets doit avoir lieu dans une benne prévue à cet effet par le prestataire dès la fin du chantier. Aucun entreposage à même le sol n'est autorisé.
- En cas de non-nettoyage, l'Andra/CSM se réserve le droit de faire procéder à un nettoyage au frais de l'entreprise identifiée.

#### Collecte des déchets

- L'entreprise est tenue de s'informer avant le début des travaux auprès d'Andra/CSM des dispositions de zonage et de gestion des déchets. Toutes les sorties des déchets produits dans l'INB du Centre de stockage de la Manche font l'objet d'une autorisation du Chef de Centre.
- Les déchets conventionnels non dangereux (bois, papier, verres, ferraille...) sont triés et déposés dans les bennes mises à disposition. Ceux liés aux travaux de la couverture (herbe et gravats) sont à la charge des entreprises. Ils sont entreposés dans des bennes placées sur les aires dédiées avant élimination vers les filières autorisées.
- Les déchets conventionnels dangereux (peintures, solvants souillés, huiles usagées, boues, piles ...) sont orientés vers l'aire d'entreposage selon les directives d'Andra/CSM.
- Les déchets produits en zone nucléaire : L'entreprise prévient, avant le début des travaux, Andra/CSM du volume et de la nature des déchets ainsi que des cadences de production. L'entreprise ramène les déchets produits dans le local 116-2 du bâtiment des bassins en suivant les directives d'Andra/CSM.

#### Prescriptions particulières pour la protection de l'environnement

##### **Eaux :**

- L'entreprise prend connaissance des mesures conservatoires mises en place pour prévenir les risques de pollution des réseaux. Toute pollution d'hydrocarbure doit être signalée rapidement à l'Andra/CSM en téléphonant au 18 (poste de garde). Pour les chantiers de confortement de la couverture, un dispositif complémentaire constitué de bacs remplis de sable absorbant et fournis par l'Andra est mis en place par l'entreprise à proximité des engins de chantier.
- Les eaux sont conformes à l'usage du réseau utilisé. Il est interdit de rejeter dans le réseau pluvial des effluents qui ne lui sont pas destinés (eaux de lessivage des sols, prélèvements dans la nappe phréatique ou dans les réseaux de drainage).

##### **Transport et utilisation de produits polluants :**

- Les produits polluants introduits sur le CSM doivent être au préalable approuvés par Andra/CSM au vue des fiches de données sécurité. La quantité est limitée au juste nécessaire à l'intervention. Les produits doivent être conditionnés pour éviter toute pollution et entreposés à l'abri des intempéries.

##### **Bruits et vibrations :**

- Les engins, machines et machineries doivent être insonorisés suivant les normes applicables à chaque équipement.

##### **Air :**

- Tout brûlage est interdit. La production de poussières doit être limitée. Les engins de chantiers sont aux normes applicables en matière de rejet dans l'atmosphère.

##### **Sols :**

- Les sols doivent rester propres et exempts de toutes souillures.

##### **Produits dangereux :**

L'Andra/CSM doit systématiquement être informée de la présence de produit dangereux.

- Un inventaire des produits dangereux est établi et mis à jour par Andra/CSM.
- Une fiche de toxicité et une fiche de données sécurité accompagnent chaque produit.
- Une signalétique appropriée et visible caractérise chaque produit.

A	15/06/18	Création - annule et remplace la fiche de consignes environnement du CSM ANDRA25.
Ind.	Date	Historique des derniers indices applicables

Ce document est la propriété de l'Andra et ne peut être reproduit ou communiqué sans son autorisation

## Consigne Affichable Radioprotection

### Consignes d'accès en galerie RSGE et en CD N° A004

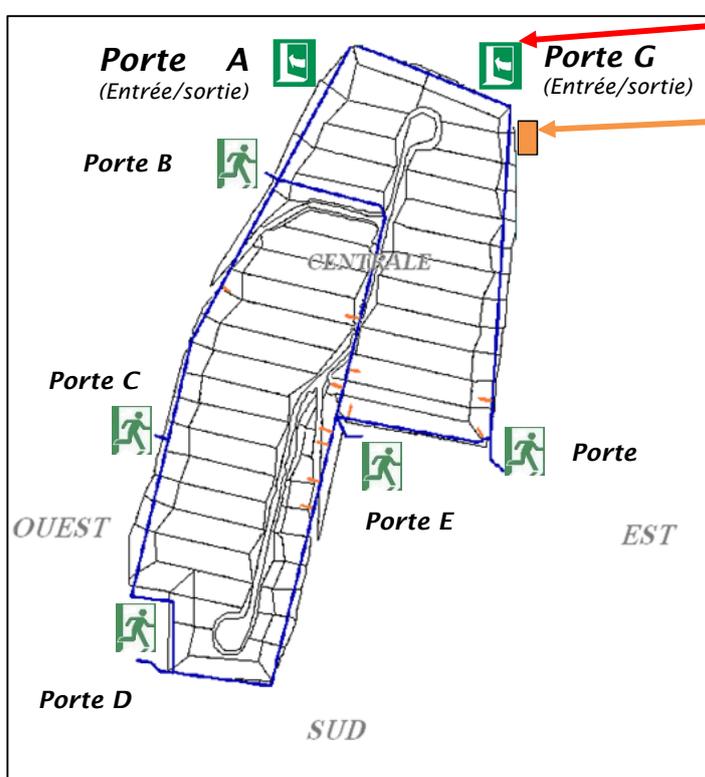
Page 1/1

**Vous accédez dans les galeries du RSGE ou dans les chambres de drainage**



Equipements obligatoires

Intervenant



-  Sortie de secours
-  Entrée/Sortie
-  Chambre de drainage

**NUMERO D'URGENCE :**

**Utiliser de préférence le Talkie-Walkie**

Poste de garde : **18**

A partir d'un portable : **02.33.01.69.10**

BCS : **1500**



**PRESENCE DE RADON !**

A 15/06/18 Création  
Ind. Date

Historique des derniers indices applicables

Ce document est la propriété de l'Andra et ne peut être reproduit ou communiqué sans son autorisation

## Consigne Affichable Radioprotection

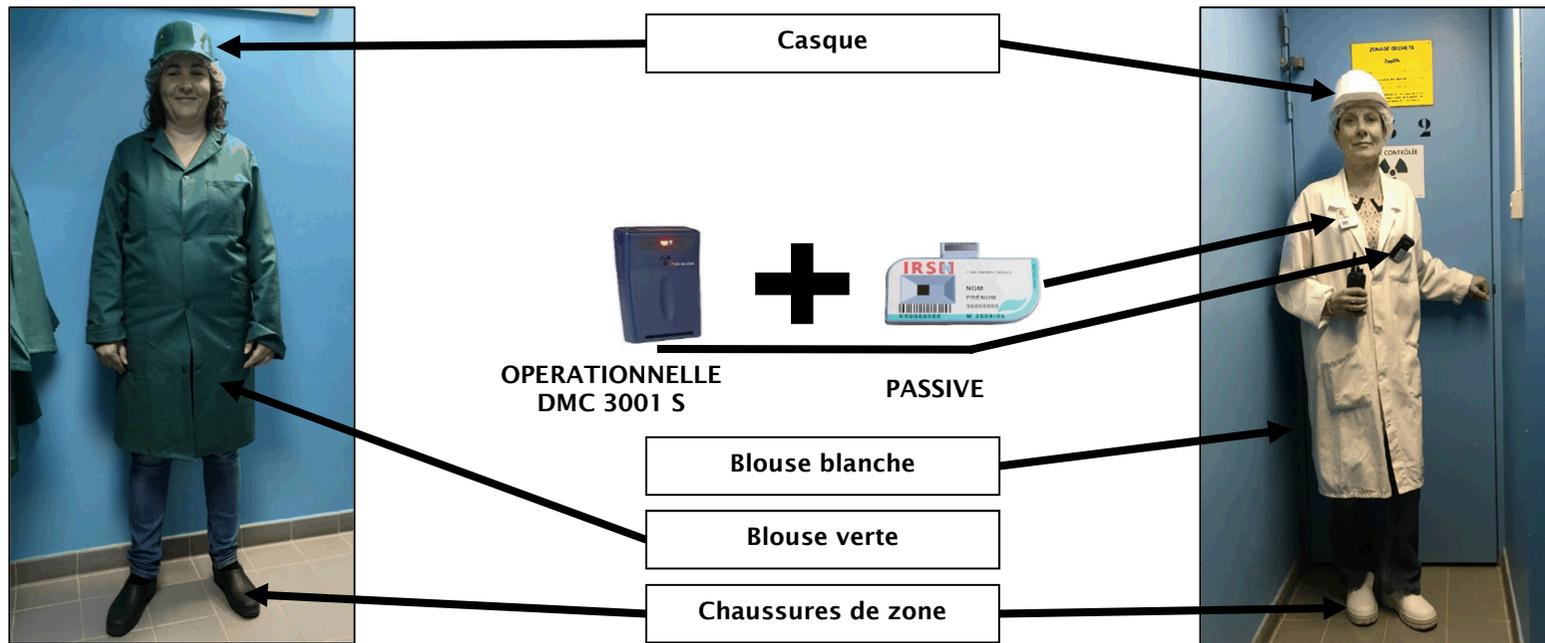
### Consignes d'accès en zone radiologique règlementée N° A005

Page 1/1

**Vous accédez en ZONE RADIOLOGIQUE CONTROLEE**

## VISITEURS

## INTERVENANTS



A  
Ind.

15/16/18  
Date

Création

Historique des derniers indices applicables

Ce document est la propriété de l'Andra et ne peut être reproduit ou communiqué sans son autorisation

## Consigne Affichable Sécurité

### Fiche de précaution pour l'utilisation du gasoil N°A006

Page 2/2

#### Pictogrammes de danger :

	<p><b>Danger pour l'environnement :</b> Ces produits provoquent des effets néfastes sur les organismes du milieu aquatique.</p>
	<p><b>Nocif et irritant :</b> Ces produits ont un ou plusieurs des effets suivants : ils empoisonnent à forte dose ; ils sont irritants pour les yeux, la gorge, le nez ou la peau ; ils peuvent provoquer des allergies cutanées (eczémas) ; ils peuvent provoquer une somnolence ou des vertiges.</p>
	<p><b>Danger pour la santé :</b> Produits cancérogènes ; produits mutagènes ; produits toxiques pour la reproduction ; produits qui peuvent entraîner de graves effets sur les poumons et qui peuvent être mortels s'ils pénètrent dans les voies respiratoires ; produits qui peuvent provoquer des allergies respiratoires.</p>
	<p><b>Inflammable :</b> Ces produits peuvent s'enflammer : au contact d'une flamme ou d'une étincelle, sous l'effet de la chaleur ou d'un frottement, au contact de l'air.</p>

#### Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle : (cf. FDS gasoil)

- Eliminer toutes les sources d'ignition (ne pas fumer, pas de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat).
- Stopper la fuite si cela peut se faire sans risque. Ne pas marcher dans le produit déversé, ni le toucher.
- Empêcher tout écoulement dans les cours d'eau, égouts, sous-sols ou espace clos. Une mousse rabattant les vapeurs peut être utilisée pour les réduire.
- Utiliser des outils propres ne produisant pas d'étincelles pour recueillir le produit absorbé.
- Absorber ou couvrir de sable et transférer dans des conteneurs.
- Informer l'ingénieur sécurité ou le chargé d'affaires.
- Prévenir le poste de garde.

#### Mention d'avertissement :

H226 : Liquide et vapeurs inflammables.

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H332 : Nocif par inhalation.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

A 18/06/18 Création  
Ind. Date

Historique des derniers indices applicables

Ce document est la propriété de l'Andra et ne peut être reproduit ou communiqué sans son autorisation

## Consigne Affichable Sécurité

### Fiche de précaution pour l'utilisation du gasoil N°A006

Page 2/2

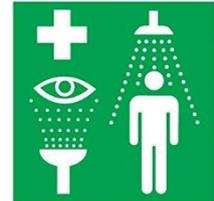
#### Conseils de prudence :

- Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes - Ne pas fumer. (P210)
- Maintenir le récipient fermé de manière étanche. (P233)
- Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. (P242)
- Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. (P243)
- Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. (P280)
- Se laver les mains soigneusement après manipulation. (P264)
- Eviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. (P261)
- Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. (P271)
- Eviter le rejet dans l'environnement. (P273)



#### Conseils en cas d'intervention :

- En cas de contact avec la peau (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer à l'eau/se doucher. (P303+P361+P353)
- En cas d'incendie : Moyens d'extinction appropriés : Mousse, CO<sub>2</sub>, poudre et éventuellement eau pulvérisée additionnée si possible de produit mouillant. (P370+P378)
- En cas d'ingestion : appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin. (P301+P310)
- NE PAS faire vomir. (P331)
- En cas de contact avec la peau : laver abondamment à l'eau et au savon. (P302+P352)
- En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin. (P332+P313)
- En cas d'inhalation : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. (P304+P340)
- Recueillir le produit répandu. (P391)



#### Conseils de stockage :

- Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. (P403+P235)
- Garder sous clef. (P405)

A	18/06/18	Création	Historique des derniers indices applicables
Ind.	Date		

**Ce document est la propriété de l'Andra et ne peut être reproduit ou communiqué sans son autorisation**